

Liste des pièces justificatives à fournir ⁽¹⁾

Le dossier de candidature pour une passerelle vers la filière médecine, pharmacie, odontologie ou maïeutique doit comporter les pièces suivantes :

- **Lettre de motivation précisant notamment les raisons de votre candidature**
- **Copie de la pièce d'identité**
- **Curriculum vitae détaillé à partir de l'année d'obtention du baccalauréat**
- **Copie du diplôme permettant d'accéder à la passerelle, si vous êtes en dernière année de formation diplômante merci de vous référer à l'encadré ⁽²⁾ ci-dessous.**
- **Attestation sur l'honneur indiquant le nombre de présentations dans le cadre de la procédure et, le nombre d'inscriptions en première année commune aux études de santé (modèle disponible sur la page [Passerelles du site internet de l'UFR3S](#))**
- **Pour les enseignants-chercheurs, copie de l'arrêté de nomination.**

NOTES :

⁽¹⁾ **Toutes les pièces justificatives, en dehors de cette liste**, comme par exemple les relevés de note, les attestations de stages ou les lettres de recommandations, **ne seront pas consultées par le jury**.

Il n'est donc pas nécessaire de joindre ce type de documents à votre candidature.

⁽²⁾ Si vous êtes en dernière année de formation diplômante (*Master, formation d'infirmier/ère, formation de kinésithérapeute ...*), il faut que vous fournissiez en plus de la copie de votre dernier diplôme, **une attestation de votre établissement qui stipule que vous serez susceptible d'apporter la preuve de la validation de votre diplôme avant le 1^{er} octobre 2025.**

Un modèle d'attestation est également disponible sur la page [Passerelles du site internet de l'UFR3S](#), si nécessaire.